



› POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SNC-Lavalin augmente son carnet de commandes qui atteint 15,2 milliards \$ et annonce ses résultats du deuxième trimestre de 2018

- › *Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin déclaré en vertu des IFRS de 83,0 millions \$ (0,47 \$ par action après dilution) pour le T2 2018, incluant une charge nette de 88 millions \$ (64,5 millions \$ après impôts) liée au règlement des recours collectifs intentés en 2012. Le résultat net inclut également un gain net provenant de la cession d'un investissement du secteur Capital de 62,7 millions \$ (58,4 millions \$ après impôts).*
- › *Résultat net ajusté provenant d'I&C⁽¹⁾ de 113,5 millions \$ pour le T2 2018, en hausse de 77,0 %, (ou 0,65 \$ par action après dilution, en hausse de 51,2 %), comparativement au T2 2017.*
- › *RAIIA déclaré de 187,8 millions \$ pour le T2 2018, comparativement à 174,0 millions \$ pour le T2 2017.*
- › *Le RAIIA ajusté provenant d'I&C⁽⁷⁾ a plus que doublé pour s'établir à 189,7 millions \$, comparativement à 86,8 millions \$ pour le T2 2017.*
 - *Solide marge du RAIIA ajusté provenant d'I&C⁽⁷⁾ de 7,7 % au T2 2018, en hausse comparativement à 4,6 % au T2 2017.*
- › *Carnet de commandes⁽⁸⁾ bien rempli de 15,2 milliards \$ à la fin du mois de juin 2018, comparativement à 10,4 milliards \$ à la fin de l'exercice précédent, en hausse de 45,8 %.*
- › *Perspectives maintenues pour 2018 : RPA ajusté dilué provenant d'I&C⁽²⁾ entre 2,60 \$ et 2,85 \$ et RPA ajusté dilué consolidé⁽⁵⁾ entre 3,60 \$ et 3,85 \$.*

MONTREAL, le 2 août 2018 — Le Groupe SNC-Lavalin inc. (TSX : SNC) annonce aujourd'hui ses résultats du deuxième trimestre terminé le 30 juin 2018.

« Nous sommes très satisfaits de notre rendement au premier semestre, qui est conforme à nos attentes et de notre carnet de commandes qui a franchi la barre des 15 milliards de dollars, a déclaré Neil Bruce, président et chef de la direction, Groupe SNC-Lavalin inc. Nous commençons le troisième trimestre de 2018 avec un carnet de commandes bien rempli, plusieurs ententes-cadres de services récemment signées et une liste de contrats potentiels de haute qualité dans l'ensemble de nos principaux secteurs et régions; le deuxième semestre de 2018 s'annonce prometteur. L'intégration des activités d'Atkins progresse bien et nous avons pu partager des technologies, des données et des connaissances qui améliorent et élargissent nos services aux clients. »

- › Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin déclaré en vertu des IFRS s'est établi à 83,0 millions \$ (0,47 \$ par action après dilution) pour le deuxième trimestre de 2018, comparativement à 136,4 millions \$ (0,91 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2017. Au deuxième trimestre de 2018, les résultats incluaient le règlement des recours collectifs intentés en 2012, pour lequel la Société versera 88 millions \$ (64,5 millions \$ après impôts), un gain net provenant de la cession d'un investissement de Capital de 58,4 millions \$ (après impôts), des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 10,3 millions \$ (après impôts) et un amortissement des immobilisations incorporelles liées au regroupement d'entreprises de 43,7 millions \$ (après impôts).
- › Le résultat net ajusté provenant de l'I&C⁽¹⁾ a progressé et s'est établi à 113,5 millions \$ (0,65 \$ par action après dilution) au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 64,2 millions \$ (0,43 \$ par action après dilution) pour le deuxième trimestre de 2017, essentiellement en raison de l'augmentation du RAI sectoriel⁽⁶⁾ total, partiellement contrebalancée par une hausse des charges financières, surtout imputable au financement de l'acquisition d'Atkins, et par une hausse de l'impôt sur le résultat. Sur le plan sectoriel, l'unité Énergie thermique a enregistré un RAI sectoriel⁽⁶⁾ négatif de 11,1 millions \$ au deuxième trimestre de 2018, comparativement à un RAI sectoriel⁽⁶⁾ positif au deuxième trimestre de 2017. Comme mentionné auparavant, la Société a pris la décision stratégique de mettre fin à ses activités de l'unité Énergie thermique et la perte découle principalement du dernier projet en cours de centrale thermique à prix forfaitaire d'ingénierie, approvisionnement et construction (IAC) de la Société. Les secteurs Énergie nucléaire, ICGP, et Infrastructures ont affiché un solide trimestre et ont enregistré une marge du RAI sectoriel⁽⁶⁾ de 17 %, 12 % et 5 %, respectivement, essentiellement grâce à une excellente demande et exécution de projets.
- › L'intégration des activités d'Atkins est terminée et nous continuons de réaliser des synergies de coûts cette année. La Société est toujours en voie de dégager une somme de 120 millions \$ en synergies de coûts d'ici la fin de 2018. Certaines occasions intéressantes de synergies au chapitre des revenus à long terme se présentent avec les clients et nous avons récemment annoncé la conclusion d'un accord-cadre qui allie les services d'Atkins et ceux de SNC-Lavalin.
- › Le résultat net ajusté provenant de Capital⁽³⁾ s'est établi à 41,4 millions \$ (0,24 \$ par action après dilution) au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 43,6 millions \$ (0,29 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2017. Cette variation est principalement attribuable à un apport inférieur de certains investissements de Capital, partiellement contrebalancé par une augmentation des dividendes reçus de l'Autoroute 407 ETR.
- › Pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2018, les produits provenant de l'I&C ont atteint 2,5 milliards \$, par rapport à 1,9 milliard \$ au deuxième trimestre de 2017. La hausse est principalement attribuable aux secteurs ICGP et Énergie nucléaire, surtout en raison des produits supplémentaires provenant d'Atkins qui a été acquise au troisième trimestre de 2017, en partie contrebalancée par un repli des secteurs Pétrole et gaz et Énergie thermique.
- › Le carnet de commandes⁽⁸⁾ de la Société totalisait 15,2 milliards \$ au 30 juin 2018. La valeur totale des contrats octroyés au deuxième trimestre s'élevait à 4,1 milliards \$, totalisant 6,2 milliards \$ pour la période de six mois

terminée le 30 juin 2018. Les contrats octroyés au deuxième trimestre de 2018 comprenaient 2,3 milliards \$ dans le secteur Infrastructures et 1,0 milliard \$ dans le secteur ICGP.

- › Au 30 juin 2018, la Société continuait d'afficher des liquidités suffisantes, dont 0,7 milliard \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, une dette avec recours de 2,2 milliards \$, une capacité inutilisée de 2,1 milliards \$ sur sa facilité de crédit renouvelable engagée de 2,6 milliards \$ et un ratio de la dette nette avec recours sur le RAlIA ajusté⁽⁹⁾ de 1,6. Au cours du deuxième trimestre, la Société a modifié et mis à jour sa convention de crédit, dégageant 500 millions \$ en vertu d'un nouveau prêt à terme non renouvelable de cinq ans, somme qui a servi à rembourser la totalité de la tranche B de son prêt de la CDPQ, une dette avec recours limité. La Société a aussi émis 150 millions \$ de débentures non garanties dont le produit net a été utilisé pour rembourser certaines dettes.

Perspectives pour 2018

La Société maintient ses perspectives pour 2018, selon lesquelles le RPA ajusté dilué provenant d'I&C⁽²⁾ devrait se situer entre 2,60 \$ et 2,85 \$, et le RPA ajusté dilué consolidé⁽⁵⁾, entre 3,60 \$ et 3,85 \$. Étant donné le volume d'activités des projets et le moment de l'attribution des contrats, nous nous attendons à un RPA ajusté dilué provenant d'I&C⁽²⁾ plus élevé au deuxième semestre de 2018 qu'au premier trimestre. Nous nous attendons également à ce que le RPA ajusté dilué provenant d'I&C⁽²⁾ soit plus élevé au quatrième qu'au troisième trimestre qui devrait être comparable à celui du deuxième trimestre.

Même si nous croyons que certains secteurs de la Société devront continuer de relever des défis sur le marché en 2018, les synergies et les économies de coûts d'Atkins devraient être profitables. Par conséquent, nous nous attendons à ce que le RAlI sectoriel⁽⁶⁾ total de la Société dépasse en 2018 celui de 2017. Le RAlI sectoriel⁽⁶⁾ d'ICGP, de Mines et métallurgie, d'Énergie nucléaire et d'Énergie thermique devrait augmenter, celui de Pétrole et gaz et d'Infrastructures devrait essentiellement se comparer à celui de 2017 et celui d'Énergie propre devrait légèrement reculer. Veuillez noter que les perspectives pour 2018 tiendront compte des activités d'Atkins et du financement de son acquisition sur une période de 12 mois, comparativement à une période d'environ six mois en 2017. Elles supposent également un nombre moyen pondéré d'actions en circulation d'environ 175 millions. Le taux d'imposition sur les activités ajustées d'I&C devrait s'établir entre 20 % et 25 %.

Les présentes perspectives sont fondées sur les hypothèses et les méthodes décrites dans le rapport de gestion de 2017 de la Société à la rubrique « Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats »; elles doivent être lues en parallèle avec la rubrique « Énoncés prospectifs » ci-dessous et sont assujetties aux risques et incertitudes énoncés aux présentes, décrits plus en détail dans les documents d'information publiés par la Société.

Dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré aujourd'hui un dividende en espèces de 0,287 \$ par action, payable le 30 août 2018 aux actionnaires inscrits en date du 16 août 2018. Ce dividende est un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt sur le résultat.

Vente potentielle d'une portion de l'Autoroute 407 ETR

- › SNC-Lavalin a mandaté Marchés des capitaux CIBC et RBC Marché des Capitaux en tant que conseillers financiers pour l'assister dans la vente potentielle d'une portion (6,76 %) de son investissement dans l'Autoroute 407 ETR, ceci dans le but de créer davantage de valeur pour ses actionnaires. La vente potentielle pourrait prendre la forme d'une vente directe ou d'un autre type de transaction.
- › Nous continuons à faire du progrès dans la réalisation de nos objectifs stratégiques et nous continuons d'examiner notre stratégie d'allocation du capital, ce qui nous a amenés à déterminer que le moment était opportun pour envisager cette transaction. Nous croyons que la valeur réalisée au moyen de cette transaction potentielle démontrera et augmentera l'évaluation des investissements de notre division Capital et aidera le marché à mieux évaluer notre division d'Ingénierie et Construction.
- › Il n'y a aucune certitude que le processus en cours mènera à une transaction. Une décision sur l'emploi du produit d'une transaction sera prise au moment de la transaction et sera basée sur les besoins de trésorerie ainsi que la stratégie d'allocation du capital de la Société.

Conférence téléphonique et webdiffusion sur les résultats du deuxième trimestre de 2018

SNC-Lavalin tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 15 h HAE, au sujet des résultats du deuxième trimestre. Pour vous joindre à la conférence téléphonique, veuillez composer sans frais le 1 800 281 7973 en Amérique du Nord, le 647 794 1827 à Toronto, le 438 968 3557 à Montréal ou le 080 0358 6377 au Royaume-Uni. Une webdiffusion audio en direct de la conférence téléphonique ainsi que le document de présentation qui l'accompagne seront disponibles à investisseurs.snclavalin.com. Un enregistrement de la conférence téléphonique sera mis en ligne sur notre site Web dans les 24 heures qui suivront celle-ci.

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS

Les résultats financiers de la Société sont préparés conformément aux IFRS. Cependant, les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS suivantes sont utilisées par la Société : le résultat net ajusté provenant d'I&C, le RPA ajusté dilué provenant d'I&C, le résultat net ajusté provenant de Capital, le RPA ajusté dilué provenant de Capital, le RPA ajusté dilué consolidé, le RAIIA, le RAIIA ajusté provenant d'I&C, le RAII sectoriel et le carnet de commandes de 2017. Ces mesures non conformes aux IFRS et autres mesures conformes

aux IFRS sont expliquées plus en détail ci-dessous et dans le rapport de gestion de SNC-Lavalin qui se trouve dans la section « Investisseurs » sur le site Web de la Société à l'adresse www.snclavalin.com. Les mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, ces mesures financières non conformes aux IFRS permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer le rendement de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures financières non conformes aux IFRS comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de rendement préparées en vertu des IFRS.

À propos de SNC-Lavalin

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise mondiale spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures. À partir de bureaux situés dans le monde entier, les membres du personnel de SNC-Lavalin sont fiers de bâtir l'avenir. Nos équipes fournissent des solutions couvrant le cycle complet des projets, notamment dans les domaines de l'investissement de capital, des services-conseils, de la conception, de l'ingénierie, de la construction, des investissements de maintien et de l'exploitation et de l'entretien, pour les clients dans les secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie, Infrastructures, Énergie propre, Énergie nucléaire et ICGP (ingénierie, conception et gestion de projets). Le 3 juillet 2017, SNC-Lavalin a acquis Atkins, l'une des entreprises de services-conseils les plus respectées du monde dans les domaines de la conception, de l'ingénierie et de la gestion de projet, maintenant intégrée dans nos secteurs. www.snclavalin.com

⁽¹⁾ Le résultat net ajusté provenant d'I&C est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, à l'exclusion des charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration, de l'incidence de la réforme de l'impôt sur les sociétés aux États-Unis ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, la charge nette liée au règlement des recours collectifs intentés en 2012 et des gains (pertes) sur cession d'activités d'I&C et de l'immeuble du siège social. Les activités regroupées sous I&C sont définies dans les états financiers et le rapport de gestion de 2017 de la Société. Le terme « résultat net ajusté provenant d'I&C » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société. Voir le rapprochement ci-après.

⁽²⁾ Le RPA ajusté dilué provenant d'I&C est défini comme le résultat net ajusté provenant d'I&C, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué pour la période.

⁽³⁾ Le résultat net ajusté provenant de Capital est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital, exclusion faite des gains sur cession d'investissements de Capital.

⁽⁴⁾ Le RPA ajusté dilué provenant de Capital est défini comme le résultat net ajusté provenant de Capital, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué pour la période.

⁽⁵⁾ Le RPA ajusté dilué consolidé est défini comme le résultat net ajusté provenant d'I&C plus le résultat net ajusté provenant de Capital divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué pour la période.

⁽⁶⁾ Le RAII sectoriel correspond aux produits moins i) les charges directement liées aux activités ii) les frais de vente, généraux et administratifs directs; iii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont attribués aux secteurs; et iv) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société comprennent : certains frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, la perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues, le gain (la perte) découlant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, la charge nette liée au règlement des recours collectifs, ainsi que les gains (pertes) sur cessions d'activités d'I&C, d'investissements de Capital et de l'immeuble du siège social. Le terme « RAII sectoriel » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

⁽⁷⁾ Le RAIIA ajusté provenant d'I&C est défini comme le résultat d'I&C avant les charges financières nettes (produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements, et ne comprend pas les charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, ainsi que les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, une charge nette liée au règlement des recours collectifs intentés en 2012 et les gains (pertes) sur cession d'activités d'I&C et de l'immeuble du siège social. Le terme « RAIIA ajusté provenant d'I&C » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

⁽⁸⁾ En 2018, le carnet de commandes correspond à l'« obligation de prestation restant à remplir », une mesure conforme aux IFRS, définie comme étant un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes et correspondant au prix de transaction réparti entre les obligations de prestation restantes. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés des contrats remboursables fermes à long terme. Le carnet de commandes de 2017 n'avait pas de définition normalisée en vertu des IFRS et correspondait à un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes. La direction pouvait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés des contrats à long terme de type remboursable qui ont été octroyés comme des commandes fermes. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limitait le carnet de commandes des activités d'O&M, s'étalant sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans, à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit i) la durée du contrat octroyé; ou ii) les cinq prochaines années.

⁽⁹⁾ Le ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté se définit comme la dette nette avec recours divisée par le RAIIA ajusté sur douze mois consécutifs, diminué de l'intérêt sur la dette avec recours limité. Le terme « ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

Sommaire des résultats financiers de SNC-Lavalin

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)	Deuxième trimestre		Six mois terminés le 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Produits				
Provenant d'I&C	2 469 920	1 868 161	4 837 117	3 656 485
Provenant du secteur Capital	57 199	66 712	121 396	127 658
	2 527 119	1 934 873	4 958 513	3 784 143
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin				
Provenant d'I&C	(16 809)	87 356	14 732	132 693
Provenant du secteur Capital	99 820	49 034	146 351	93 410
	83 011	136 390	161 083	226 103
Résultat dilué par action (\$)				
Provenant d'I&C	(0,10)	0,58	0,08	0,88
Provenant du secteur Capital	0,57	0,33	0,83	0,62
	0,47	0,91	0,92	1,50
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin				
Provenant d'I&C ⁽¹⁾	113 537	64 160	203 014	124 884
Provenant du secteur Capital ⁽³⁾	41 415	43 632	87 946	88 007
	154 952	107 792	290 960	212 891
Résultat dilué par action (\$)				
Provenant d'I&C ⁽²⁾	0,65	0,43	1,16	0,83
Provenant du secteur Capital ⁽⁴⁾	0,23	0,29	0,50	0,59
	0,88	0,72	1,66	1,42
RAIIA ajusté provenant d'I&C⁽⁷⁾	189 724	86 849	367 040	186 840
Marge du RIIIA ajusté provenant d'I&C	7,7 %	4,6 %	7,6 %	5,1 %
Carnet de commandes⁽⁸⁾			15 174 800	9 576 600
Trésorerie et équivalents de trésorerie			721 408	737 361
Dette avec recours			2 177 921	349 487

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

Rapprochement du résultat net déclaré en vertu des IFRS et du résultat net ajusté

	Résultat net déclaré (IFRS)	Charges nettes liées au plan de restructuration et de rationalisation et autres	Acquisition		Perte nette (gain net) sur cession d'activités d'I&C et d'un investissement de Capital	Charge nette liée au règlement des recours collectifs intentés en 2012	Incidence de la réforme de l'impôt sur les sociétés aux États-Unis	Résultat net ajusté (Non-IFRS)
			Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises				
Deuxième trimestre 2018								
<i>En M\$</i>								
I&C	(16,8)	6,7*	10,3	43,7	0,2	64,5	4,8	113,5
Capital	99,8	-	-	-	(58,4)	-	-	41,4
	83,0	6,7	10,3	43,7	(58,1)	64,5	4,8	154,9
<i>Par action après dilution (\$)</i>								
I&C	(0,10)	0,04	0,06	0,25	0,00	0,37	0,03	0,65
Capital	0,57	-	-	-	(0,33)	-	-	0,24
	0,47	0,04	0,06	0,25	(0,33)	0,37	0,03	0,89
Six mois terminés le 30 juin 2018								
<i>En M\$</i>								
I&C	14,7	8,0	18,7	90,6	0,3	64,5	6,2	203,0
Capital	146,4	-	-	-	(58,4)	-	-	87,9
	161,1	8,0	18,7	90,6	(58,1)	64,5	6,2	290,9
<i>Par action après dilution (\$)</i>								
I&C	0,08	0,05	0,11	0,52	0,00	0,37	0,04	1,16
Capital	0,83	-	-	-	(0,33)	-	-	0,50
	0,92	0,05	0,11	0,52	(0,33)	0,37	0,04	1,66

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

**Ce montant comprend 6,9 millions \$ (5,6 millions \$ après impôts) de charges nettes qui ne répondent pas à la définition des coûts de restructuration conformément aux IFRS.*

	Résultat net déclaré (IFRS)	Charges nettes liées au plan de restructuration et de rationalisation et autres	Acquisition		Gain net sur cession d'activités d'I&C, de l'immeuble du siège social, et d'investissements de Capital	Résultat net ajusté (Non-IFRS)
			Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	Amortissement des immobilisations incorporelles liées à Kentz		
Deuxième trimestre 2017						
<i>En M\$</i>						
I&C	87,4	22,6*	44,5	11,5	(101,8)	64,2
Capital	49,0	-	-	-	(5,4)	43,6
	136,4	22,6	44,5	11,5	(107,2)	107,8
<i>Par action après dilution (\$)</i>						
I&C	0,58	0,15	0,30	0,08	(0,68)	0,43
Capital	0,33	-	-	-	(0,04)	0,29
	0,91	0,15	0,30	0,08	(0,72)	0,72
Six mois terminés le 30 juin 2017						
<i>En M\$</i>						
I&C	132,7	25,2	45,6	23,8	(102,4)	124,9
Capital	93,4	-	-	-	(5,4)	88,0
	226,1	25,2	45,6	23,8	(107,8)	212,9
<i>Par action après dilution (\$)</i>						
I&C	0,88	0,17	0,31	0,16	(0,68)	0,83
Capital	0,62	-	-	-	(0,04)	0,59
	1,50	0,17	0,31	0,16	(0,72)	1,42

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

**Ce montant comprend 4,0 millions \$ (5,0 millions \$ après impôts) de charges nettes qui ne répondent pas à la définition des coûts de restructuration conformément aux IFRS.*

Énoncés prospectifs

Dans le présent communiqué de presse et ci-après, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Les énoncés contenus dans le présent communiqué faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « perspective », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter », « synergies » ou « vision », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les perspectives pour 2018 dont il est fait mention dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective; elles ont été établies selon la méthode décrite dans le rapport de gestion 2017 de la Société à la rubrique « Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats », et sont assujetties aux risques et aux incertitudes décrits dans les autres documents d'information publiés par la Société. Les perspectives pour 2018 ont pour objet de fournir au lecteur une indication des attentes de la direction, à la date du présent communiqué de presse, concernant le rendement financier futur de la Société, mais le lecteur doit savoir que ces renseignements peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date de ce communiqué. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2017 de la Société, particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats », tel que mis à jour dans le rapport de gestion du premier et deuxième trimestre de 2018. Les perspectives pour 2018 supposent également que les accusations portées en vertu des lois fédérales contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. le 19 février 2015 n'auront pas d'effet négatif significatif sur les activités de la Société en 2018. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (Canada) (la « LCAPE ») et à un chef d'accusation de fraude en vertu du Code criminel (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la

réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets à l'avenir; e) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; f) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; g) les obligations de prestation restant à remplir de la Société sont assujetties à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donnent aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; h) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; i) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; j) les investissements de la Société dans les investissements de Capital comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; k) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; l) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; m) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; n) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; o) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit; p) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; q) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; r) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; s) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; t) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités sa condition financière et ses résultats d'exploitation; u) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; v) toute cession ou toute autre vente d'actifs importants peut présenter des risques et incertitudes; w) la hausse de l'endettement découlant de l'acquisition d'Atkins; x) la dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette découlant de l'acquisition d'Atkins; y) la mobilisation de la garantie aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding à un moment inopportun; z) la capacité de verser des dividendes; aa) les obligations au titre des régimes de retraite d'Atkins; bb) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; cc) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; dd) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; ee) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; ff) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur ses obligations de prestation restant à remplir, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; gg) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours ou de changement dans l'échéancier et le financement de nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; hh) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à

l'égard de l'information financière; et ii) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2017 de la Société, tel que mis à jour dans le rapport de gestion du premier et deuxième trimestre de 2018.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reflètent les attentes de la Société en date de ce dernier, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

Renseignements supplémentaires

Médias

Daniela Pizzuto

Directrice, communications externes

514-393-8000, poste 54772

media@snclavalin.com

Investisseurs

Denis Jasmin

Vice-président, Relations avec les investisseurs

514-393-8000, poste 57553

denis.jasmin@snclavalin.com

Il est possible de consulter les états financiers consolidés et le rapport de gestion de SNC-Lavalin, ainsi que d'autres documents financiers pertinents, sous l'onglet Investisseurs du site Web de la Société au www.snclavalin.com. Ces documents et d'autres rapports de la Société se trouvent également sur le site Web tenu par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedar.com.